

Evaluation du juge de la Cour Européenne des Droits de l'Homme Nebojša VUČINIĆ

Juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme



Nebojša VUČINIĆ

Rôle joué dans l'affaire LÉGERET

Ce «juge» a déclaré irrecevable la requête no 37931/12 du 14.06.12 détaillée de Me Jean LOOB de 30 pages, mandaté par François LÉGERET, par décision du

28.03.13. Voir: *L'affaire Légeret – un assassin imaginaire*. Jacques SECRETAN, éditions Mon Village 2016,

Comme ils en ont l'habitude à Strasbourg, cette décision est un module de texte d'une demi-page qui prouve que les «juges» de Strasbourg ne lisent même pas le 90 à 98 % des plaintes soumises.

VUČINIĆ a également soutenu la conspiration franc-maçonnique aux dépens de **Jakob GUTKNECHT**.

VUČINIĆ n'est qu'un des 52 «juges» de la CEDH fichés négativement dans notre base de données.

Profil

Né en 1953 au Montenegro.

A été avocat et juge militaire (politrouk) sous le régime communiste en 1980/81.

Chef du département de droit international à l'Université du Montenegro.

Membre du conseil des juges du Montenegro pour sélectionner les juges.

Membre du comité dirigeant l'association des avocats du Montenegro.

«Juge» à la Cour Européenne des Droits de l'Homme depuis le 15.04.2008.

L'auteur a lui-même fait amplement connaissance avec les tricheries de VUČINIĆ. Il a produit 6 décisions me concernant, toujours moyennant le module de texte identique stipulant que «Les conditions selon les articles 34 et 35 de la Convention ne sont pas remplies.» Voir documents aux pages suivantes :

Tous les liens en rouge ont été
censurés illégalement par le
Procureur Yves NICOLET, par une
procédure secrète.

Gerhard ULRICH
Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges

Morges, le 17.04.13

Monsieur **Thorbjørn JAGLAND**
Secrétaire Général du
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg

***Protestation contre le déclin des mœurs et des lois à la
Cour Européenne des Droits de l'Homme***

Monsieur le Secrétaire Général,

***Le soussigné de cette lettre est un critique du régime judiciaire suisse du
prétendu Etat de droit suisse. Voir: www.swiss-despots.org***

*Il est lui-même victime judiciaire comme bien d'autres, comme le démontre les
exemples de liens suivants:*

www.swiss1.net/info/skander.vogt

www.swiss1.net/info/mansour/fdp-kieser

www.staatsgewalt.ch/dokumente/artikel/artikel/779/woz4512se03.pdf

*Ma critique concernant les dérapages de l'appareil judiciaire suisse est publiée
sous les Domaines suivants:*

www.appel-au-peuple.org

www.swissjustice.net

www.swiss-justice.net

www.euro-justiz.org

www.swiss-justice.net/references

www.swiss-banana.net

*L'état catastrophique du système judiciaire suisse est directement lié avec le
déclin des mœurs et des lois à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.
L'avocat réputé **Rudolf SCHALLER** partage ce point de vue ([annexe 1](#)), qui
m'a écrit le 03.06.09 entre autre ce qui suit:*

*«Vous rendez l'attention sur une situation absolument intenable. La situation
actuelle d'arbitraire inouï tourne le droit à une plainte individuelle, garantie
par la Convention Européenne des Droits de l'Homme à la farce.»*

*La défaillance du système se fait voir au grand jour par les statistiques qui
démontrent une explosion des plaintes soumises à la CEDH. Si le contrôle de
qualité exercé par Strasbourg serait efficace, alors, les systèmes judiciaires
nationaux devraient être amenés d'améliorer leur travail. Logiquement, la
quote-part des réclamations devrait baisser. Puisqu'il se produit exactement le
contraire, quelque chose coince avec le contrôle de qualité. Il est notoire que
Strasbourg détruit les dossiers des requérants déboutés après un an. De cette
façon, un système cloisonné s'est établi qui se soustrait au contrôle de la
recherche historique, moyennant falsification de l'histoire.*

Les juges européens ne se donnent même pas la peine de lire 90 à 98 % des plaintes soumises. Les requérants trompés sont bernés avec un module de texte préfabriqué sur ordinateur d'une demi-page, en violation de l'article 45 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qui impose à la Cour l'obligation de motiver ses décisions. Sur mes Sites Internet indiqués ci-dessus, j'ai documenté un certain nombre de telles décisions illicites. Je connu moi-même cette pratique scandaleuse des juges européens. Mes plaintes du 20.08.08 resp. 05.12.08 avec les numéros de requêtes 40795/08 et 60780/08 ont été rejetées avec de tels modules, datés du 13.12.12 ([annexe 2](#)) resp. du 08.02.13 ([annexe 3](#)), sans motivation, en conséquence de façon arbitraire.

Le 21.12.12 j'ai requis une motivation concernant la première décision ([annexe 4](#)). Comme toute réponse, j'ai reçu en retour un autre module de texte, daté du 28.01.13 ([annexe 5](#)), contenant la fausse allégation que j'aurais recouru contre une décision définitive, et que cela était irrecevable. C'est archi-faux: j'ai réclamé d'obtenir une motivation qui m'est due par la Convention. Pour le surplus, on se retranchait dans cette lettre derrière la prétendue surcharge des juges européens. Ceci est absolument incroyable, car deux secrétaires rodées sont parfaitement capables de venir à bout avec une marée de 50'000 plaintes annuelle, à la cadence de 100 publipostages de modules de texte par personne et par jour, ne nécessitant aucun examen préalable.

Une tentative de chercher le dialogue avec les juges européens s'est terminée avec un échec: www.swiss-justice.net/doc/trojanisches-pferd

En 2006, j'ai adressé une lettre circulaire à tous les membres du Conseil de l'Europe, en les rendant attentifs sur le ratage d'un cas de crime judiciaire commis en Suisse: www.swiss-justice.net/id/conseil-de-l-europe.

*Aucun des politiciens sollicité n'a réagi. Pendant des années, j'ai essayé en vain de thématiser la défaillance de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans ma correspondance avec le membre suisse du Conseil de l'Europe, **Andy GROSS**. Ma dernière lettre, datée du 17.02.13 ([annexe 6](#)) a été honorée par un silence radio complet. De tels membres du Conseil de l'Europe sont directement co-coupable de la défaillance des juges européens, gratifiés par des salaires de pointe non mérité, sans fournir en contrepartie les prestations attendues.*

Par la présente, je proteste au noms des victimes judiciaires européennes contre le déclin des moeurs et des lois à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, et documente le tout sous l'URL: www.swiss-justice.net/id/jagland

Il va de soi que vous êtes invité de prendre position sur cette note de protestation, que nous publierons bien volontiers sur notre Site Internet.

Respectueusement

Gerhard ULRICH

PS: Je joins une copie de ma plainte soumise ce même jour à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, sans les annexes y mentionnées (annexe 7).

*cc: Monsieur **Dean SPIELMANN**, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe, F-67075 Strassburg cedex*

*Madame **Simonetta SOMMARUGA**, cheffe du DFJP, 3003 Berne*

*Monsieur **Jean ZIEGLER**, rapporteur UN HRC, ch. de la Croix-de-Plomb 13A, 1281 Russin GE*

*Monsieur **Andy GROSS**, membre du Conseil de l'Europe, CP 65, 2882 St-Ursanne*

*Maître **Rudolf SCHALLER**, 23, boulevard Georges-Favon, 1204 Genève*

Annexes

- 1. Lettre de l'avocat **Rudolf SCHALLER** du 03.06.09*
- 2. Module de texte/décision de la CEDH du 13.12.12*
- 3. Module de texte/décision de la CEDH du 08.02.13*
- 4. Ma réclamation à la CEDH du 21.12.12*
- 5. Réponse en forme d'un module de texte de la CEDH du 28.01.13*
- 6. Ma lettre au membre du Conseil de l'Europe, **Andy GROSS** du 17.02.13*
- 7. Ma plainte auprès de la CEDH du 17.04.13*

Jean ZIEGLER a accusé réception de cette lettre. La Conseillère fédérale Simonetta SOMMARUGA a réagi avec une lettre de publipostage standard, se cachant derrière la commode séparation des pouvoirs («très importante pour notre Etat de droit» selon elle). Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn JAGLAND et le Président de la Cour Européenne de l'Europe de l'époque, Dean SPIELMANN, n'ont pas réagi du tout, cautionnant ainsi main dans la main avec notre ministre de la «Justice» la criminalité judiciaire.

Nebojša VUČINIĆ est un tyran des Balkans.

06.11.16/GU